

Jeanne, craignait en effet la colère du prince, mais son cœur si généreux, si clément, aurait voulu que le duc ne recourut pas aux moyens les plus sévères, pour se préserver de la vengeance du prince.

Qu'il soit arrêté et mis sous caution, reprit Jeanne !

Ce n'est pas assez, Jeanne ! Vous ignorez quelle haine gronde dans mon cœur, contre cet homme qui a parsemé mon existence de mille peines ! contre cet homme qui a voulu votre mort et la mienne !

Jeanne, qui devait tant de respect et de reconnaissance au duc, n'osa s'objecter au dessein de ce dernier.

Si vous croyez pouvoir réussir, dit-elle à la fin, soit... qu'ils soient punis, ceux qui ont cherché à nous faire souffrir et mourir.

Sur le champ, le duc partit armé pour Paris, et déposa entre les mains du greffier de la ville, une plainte de tentative d'assassinat, contre le prince Arthur, Mary Deschanons et Pierre Labouchère, qui furent arrêtés et mis sous verrous, immédiatement après.

Le duc avait appris à Paris, par diverses personnes, que Labouchère était certainement complice ; le prince dans la folie qu'il avait eue, lors de la rencontre du duc à Paris, criait souvent avec désespoir :

Exécrable Labouchère ! tu m'as trahi ! tu n'as pas tué ma femme ! misérable que t'es !

Certains témoins de ces paroles avaient rapporté cela aux oreilles du duc, qui n'épargna aucun de ceux qui avaient tramé contre la vie de Jeanne.

Le procès fut fixé à cinq jours, après l'arrestation des accusés.